



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Station d'épuration de Vidy: vers un traitement plus performant des eaux usées

De nouveaux essais pilotes sont menés à la STEP de Vidy pour traiter les micropolluants contenus dans les eaux usées. En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne teste l'efficacité de l'utilisation de charbon actif pour éliminer ces contaminants. D'autres essais sont également en cours pour confirmer les possibilités offertes par un traitement à l'ozone. Les deux procédés pourront être prochainement comparés.

Résidus de médicaments et de produits chimiques par exemple, les micropolluants peuvent nuire à la faune et à la flore aquatiques ainsi qu'à la qualité de l'eau potable provenant de lacs ou de nappes phréatiques. Des essais pilotes vont permettre de tester si, et dans quelle mesure, des technologies existantes contribuent à éliminer ces contaminants traces si elles sont intégrées dans les STEP communales, comme étape de traitement additionnelle. Des essais d'ozonation ont déjà été réalisés à la STEP à Regensdorf (ZH). Ils sont actuellement en cours à Vidy. Un second type d'essai se déroule depuis septembre 2009 également à la STEP de Vidy, avec un traitement constitué d'une absorption des micropolluants sur du charbon actif, suivie d'une filtration membranaire.

Pour la Ville de Lausanne, ces essais ouvrent la voie à une rénovation complète de la STEP pour améliorer le traitement des eaux usées. Construite en 1964, la STEP de Vidy traite chaque année 40 millions de m³ d'eaux usées provenant de Lausanne et de 15 communes environnantes. Le Conseil communal a adopté en février 2009 un crédit de 3,8 millions de francs pour entamer la phase de conception et de dimensionnement de l'ouvrage (préavis 2008/45). Près de 140 millions de francs seront nécessaires à la modernisation des installations, dont les variantes de financement devront encore être étudiées.

Pour le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat soutient les essais de la STEP de Vidy qui contribueront à l'élaboration d'une stratégie ou «plan cantonal micropolluants». Sur la base des enseignements tirés de ces essais, des actions seront portées sur certaines STEP, en équipant les plus importantes de traitements spécifiques, en déplaçant certains rejets ou en les regroupant sur des STEP de plus grande capacité.

L'élaboration d'un «plan cantonal micropolluants» requiert donc une phase de diagnostic, de fixations d'objectifs et d'estimation des coûts. Par le crédit de CHF 1'850'000.- qu'il soumet au Grand Conseil, le Conseil d'Etat marque sa volonté de participer activement à la lutte contre ces micropolluants.

Au chapitre financier, un crédit de 8,63 millions de francs a été adopté par le Conseil communal de Lausanne (préavis 2008/45) pour la mise en oeuvre des essais. L'OFEV et le Canton de Vaud soutiennent respectivement le projet à hauteur de 2,5 millions et 1,25 millions francs. Des actions préventives sont en outre menées pour informer la population sur la problématique des micropolluants et les possibilités d'en diminuer les émissions.

Au niveau national, sur la base des résultats du projet «Stratégie MicroPoll» mené depuis 2006, l'OFEV estime qu'une centaine de STEP - les plus grandes, celles à proximité des captages d'eau potable et celles aboutissant dans des cours d'eau où les eaux épurées ne sont pas assez diluées, devraient être équipées d'une étape supplémentaire d'épuration pour les micropolluants. L'investissement à moyen terme est estimé à 1,2 milliard de francs. Le coût annuel supplémentaire pour l'entretien est estimé à 130 millions de francs, soit une augmentation de 6% des coûts actuels. L'OFEV prépare une révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux afin d'initier et gérer cette nouvelle tâche de la protection des eaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jean-François Jatton, cher du Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 00